

SOUTENEZ LES FORMATIONS DE L'INSTITUT DE FORMATION DE LA PROFESSION D'ASSURANCE



IFPASS CFA de l'Assurance

Laurent HARTMANN
Directeur administratif et financier
+33 (0) 1 47 76 58 00
taxeapprentissage@ifpass.fr

172-174 rue de la République
CS 40049
92817 Puteaux Cedex



TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

Engagez vous pour la qualité de formation de **vos futurs collaborateurs** et l'avenir de notre secteur

En 2017, les soutiens nous ont permis de :

- Digitaliser tant les contenus pédagogiques, que les outils et les équipements (salles multimédia, matériel informatique...).
- Intensifier les relations entre l'apprenti, l'employeur et le CFA de l'Assurance, notamment en augmentant les suivis en entreprise et en offrant la possibilité de communiquer directement au travers d'un portail dédié.
- Impliquer nos équipes pédagogiques dans la refonte du BTS Assurance, garantissant la maîtrise d'un dispositif qui répond concrètement aux évolutions du secteur et aux attentes de nos clients.
- Refondre notre site institutionnel⁽¹⁾ et notre site emploi⁽²⁾.

(1) www.ifpass.fr
(2) www.emploi-assurance.com

Nos projets 2018, 3 axes de développement déjà en marche

- Poursuivre le renforcement de l'accompagnement des alternants, pour tendre vers la réussite de tous
- Développer la digitalisation de notre offre diplômante
- Accélérer la digitalisation du CFA de l'assurance et de l'IFPASS

L'IFPASS EN CHIFFRES...



Près de **1 500** élèves en alternance



23 formations diplômantes et CQP



30 formations certifiantes



Plus de **300** formations qualifiantes



600 enseignants et vacataires



84% de réussite aux examens



Présence dans **21** bassins d'emploi



Et près de **6 500** personnes formées

« En 2018, le nouvel IFPASS et le CFA de l'Assurance mettront en oeuvre des moyens significatifs pour développer les compétences des alternants, au service des entreprises du secteur. Votre soutien financier est indispensable à la réussite de ce projet. »

Laurent ARACHTINGI,
Directeur général de l'IFPASS

Engagez-vous pour l'avenir de notre secteur en versant votre taxe d'apprentissage à **l'IFPASS et au CFA de l'Assurance !**

Soutenez les formations technologiques et professionnelles dispensées dans le cadre de la formation initiale à l'IFPASS :

- En versant prioritairement votre quota libre à l'IFPASS*

Soutenez l'apprentissage au CFA de l'Assurance :

- Si le CFA de l'Assurance accueille **des apprentis de votre entreprise** :

- Par le Quota à hauteur du coût de formation publié par la Préfecture de Région.
- En utilisant le Barème (A et/ou B), si le Quota est insuffisant.

- Si vous n'avez pas d'apprentis ou si vous disposez de **quota libre**, vous pouvez également affecter celui-ci, au CFA de l'Assurance.

* : cf. article L 6241-6 du Code du Travail

INFOS PRATIQUES

Votre versement doit passer par votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA), notamment de branche.

CFA de l'Assurance :

Code UAI : 0922650F

IFPASS :

Code UAI : 0922649E



Pour toutes vos questions,
n'hésitez pas à nous contacter !

Laurent HARTMANN
01 47 76 58 00
taxeapprentissage@ifpass.fr